



QUESTION SUR TEMPS DE TRAVAIL ET CONTRAT

Par **miloudu59**, le **13/01/2015** à **15:44**

bonjour

ayant passé à 32h au lieu de 35h en octobre 2007 j'ai eu un avenant au contrat de travail il est noté qu'au 1 octobre de l'année des 18 ans du plus jeune des enfants je dois terminer à 18h au lieu de 17h30 et prendre une demi heure en plus le midi mais ayant insisté cela se poursuit jusque la fin de scolarité du plus jeune nous n'avons pas eu d'avenant

une collègue n'ayant plus d'enfants à charge peut toujours terminer à 17h30 elle n'a pas eu d'avenant

peut-il m'obliger à terminer à 18h ?

MERCI

Par **P.M.**, le **13/01/2015** à **18:45**

Bonjour,

Théoriquement, effectivement, d'autant plus que le changement d'horaire ne constitue pas normalement une modification essentielle du contrat de travail...